

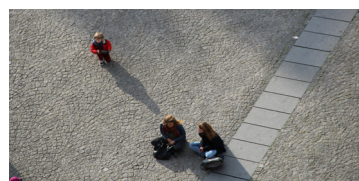


Rubrique Repères
pour agir
en promotion de la santé

n° 29 Mai 2014

Le contrat de ville : une nouvelle étape pour l'urbain et le social

Renforcer la mobilisation du droit commun, faire jouer l'effort de solidarité et la logique d'agglomération par un portage intercommunal, mieux articuler les problématiques urbaines et sociales : l'ambition des futurs contrats de ville porte sur l'amélioration de la vie des habitants issus des quartiers en difficulté. Ces contrats de ville nouvelle génération allient à la fois les politiques de cohésion sociale et de développement urbain.



Un objectif de réduction des inégalités territoriales

Pour qu'elle atteigne son objectif initial de réduction des inégalités territoriales et d'action en faveur des quartiers en difficulté, la politique de la ville devait être réformée.

Désignant la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser ces zones urbaines et de réduire les inégalités entre les territoires, celle-ci a été lancée en France, il y a une trentaine d'années, alors que le « problème des banlieues » émergeait. La géographie prioritaire, soit l'identification et la délimitation des quartiers les plus fragiles, est le pivot de cette politique de la ville.

L'action simultanée sur tous les leviers

Compte tenu de sa grande diversité d'intervention, la politique de la ville nécessite une action partenariale avec les services de l'Etat et les organismes publics, avec les collectivités territoriales, les entreprises, les habitants et le secteur associatif.

Répondant au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, elle repose sur l'appui de tous les acteurs concernés pour agir simultanément sur l'ensemble des leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

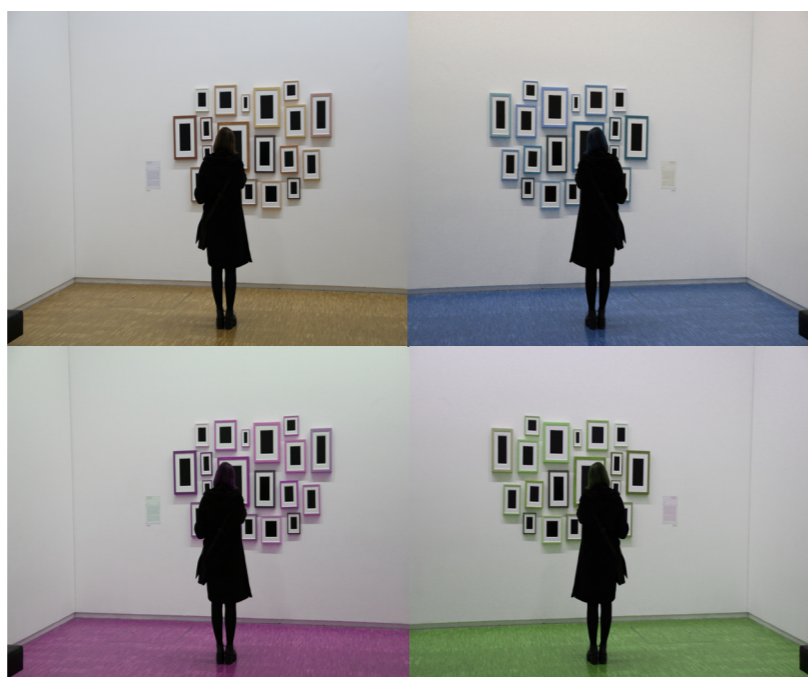
Trois thématiques transversales sont visées par le projet de loi Ville et Cohésion sociale : lutte contre les discriminations, jeunesse et égalité hommes - femmes.

La place de la santé : des articulations entre contrat de ville et contrat local de santé

Les contrats locaux de santé, associant l'agence régionale de santé, les collectivités locales, la Préfecture, visent au renforcement des politiques de droit commun dans le fait local. Ils poursuivent également des objectifs de lutte contre les inégalités sanitaires, sociales et territoriales.

En favorisant les processus liés à l'implication habitante, la coopération interdisciplinaire, la mobilisation des élus et des professionnels, la démarche des ateliers santé ville inscrite dans le CUCS inspire la mise en place du contrat local de santé, « volet santé » du futur contrat de ville. Ce contrat local de santé, forme contractuelle d'identification et de mise en œuvre des priorités sur un territoire, renforce la recherche de cohérence intersectorielle et engendre de nouvelles dynamiques.

L'état de santé de la population, l'offre de recours aux soins, les conduites à risques, la santé mentale, la santé environnementale (logement) font régulièrement partie des priorités affichées.



Le contrat de ville nouvelle génération

Les contrats de ville ont vocation à succéder aux actuels Contrats Urbains de Cohésion Sociale, en vigueur jusque fin 2014. Ils visent à formaliser les engagements pris par l'ensemble des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires sur la **base d'un projet partagé**. Ils s'appuient sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité et doivent tenir compte des enjeux nationaux portés par l'Etat et déclinés localement.

Quatre innovations majeures sont à souligner :

- la **formalisation**, avant même celle d'actions financées sur la base de crédits spécifiques de la politique de la ville, **d'engagements précis** et chiffrés des **politiques de droit commun**, qu'elles relèvent de l'Etat, des collectivités territoriales ou de l'Union européenne

- l'organisation du **pilotage** politique et technique de la démarche contractuelle à **l'échelle de l'intercommunalité**, afin d'inscrire le devenir des quartiers dans le cadre des dynamiques d'agglomération (développement économique, habitat, transports et désenclavement...)

- une **mobilisation large** et renforcée de l'ensemble **des acteurs** : Etat et ses établissements publics, communes, département et région, organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques, associations et habitants des quartiers, qui devront être parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes

- la prise en compte des **futurs projets de renouvellement urbain**, ainsi que des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et les opérations au titre de l'ensemble des politiques publiques : gestion urbaine de proximité, tranquillité publique, insertion par l'activité économique, accompagnement des publics relogés...

Et pour aller plus loin...

Conférence des partenaires - 9 juillet 2013 - Saint-Denis

La préfiguration des contrats de ville de nouvelle génération : éléments de cadrage

i.ville.gouv.fr

Adjoindre à la logique territoriale une logique de publics

Comme rappelé dans les textes fondateurs, il ne s'agit plus de penser l'habitant dans son quartier, mais le citoyen dans sa globalité et sa mobilité : où va-t-il se former et travailler ? où peut-il se cultiver ? dans quelles structures va-t-il se soigner ? comment se déplace-t-il ?



Plusieurs axes sont à explorer pour répondre à ces nouveaux contrats :

Pilotage et gouvernance

- mobilisation des acteurs : région, département, procureur, recteur, Pôle Emploi, caisse d'allocations familiales, agence régionale de santé, bailleurs sociaux...
- organisation des services déconcentrés de l'Etat
- définition partagée des rôles et compétences des intercommunalités et des communes concernées
- mobilisation préalable des crédits de droit commun en complément desquels s'adjoignent les crédits spécifiques
- lisibilité et efficacité de l'action publique : qui fait quoi ? en partenariat avec qui ? avec quelle complémentarité ? qui paye quoi ?
- renforcement ou mise en place d'équipes projet intégrées aux niveaux communal et intercommunal
- mobilisation des fonds européens

Format du contrat de ville

- modalités de déclinaison des conventions nationales
- articulation entre un contrat-cadre et des conventions d'application
- intégration dans des dispositifs thématiques existants : projet de réussite éducative, projet éducatif de territoire, adultes-relais, zone de sécurité prioritaire, contrat local de santé, démarche des ateliers santé ville...
- articulation avec les autres schémas, plans et contrats existants : planification en matière d'urbanisme, de logement, de transports, contrats de projet Etat-région
- mise en place d'outils opérationnels d'observation, de suivi et d'évaluation procédures de simplification administrative et organisationnelle

Projet de territoire

- construction d'une vision partagée sur le devenir des quartiers et de leurs habitants et définition de priorités d'action
- développement d'une approche transversale des problématiques : jeunesse, prévention et lutte contre les discriminations, égalité hommes/femmes, mixité sociale et logiques de peuplement...
- modalités d'articulation entre les problématiques urbaines et de cohésion sociale
- place du développement économique
- mise en place d'une participation effective des habitants
- outils d'une véritable solidarité financière
- mise en place d'annexes au budget des intercommunalités / politique de la ville



Flash code :
Découvrez Lhconseil
avec votre mobile

Luc HINCELIN
Lionel EUSTACHE
Agence LH conseil
reperes.lhconseil@laposte.net
www.lh-conseil.fr
03 20 95 98 37



Photos : Lhconseil
Graphisme JH.crea

Régulièrement référencés, les éclairages de Luc Hincelin alimentent la documentation consacrée aux outils et à la méthodologie. Ils proposent des repères sur les pratiques et les modes d'intervention en éducation et promotion de la santé. Avec expertise et pédagogie, l'auteur s'appuie sur les tendances d'aujourd'hui et diffuse une rubrique qui s'adresse à tout porteur de projet. LH conseil, agence en promotion de la santé, initie et accompagne vos diagnostics de santé, vos créations d'outils et de méthodes, réseaux de santé, auto évaluations accompagnées. Collectivité locale, institution ou association, vous trouverez auprès d'elle une aide pour vos interventions et vos formations et des conseils au bénéfice de votre action.